



Appel à manifestation d'intérêt pour la mise en œuvre d'une démarche de territoire en faveur des filières alimentaires de proximité

Comptable assignataire de paiements : Monsieur le Trésorier Principal d'Auray.

Ordonnateur : Monsieur le Président du PETR du Pays d'Auray

Date limite de remise des offres :

Vendredi 23 février 2018



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE DEMARCHE DE TERRITOIRE EN FAVEUR DES FILIERES ALIMENTAIRES DE PROXIMITE

I. Objectifs:

Cet appel à manifestation d'intérêt se déroule dans le cadre d'une démarche de territoire en faveur des filières alimentaires de proximité. Le PETR Pays d'Auray poursuit une démarche multi-partenariale initiée en 2017 afin de proposer des préconisations et mettre en œuvre des projets en lien avec les acteurs déjà présents sur ce champ d'action. L'objectif est d'aider au maintien et au développement des filières primaires sur le territoire et de répondre aux nouvelles attentes sociétales en matière d'approvisionnement alimentaire.

Un plan d'actions a été validé en Comité de Pilotage pour favoriser des collaborations entre structures d'accompagnement (chambre consulaire, associations, professionnels) et pour impulser des actions de sensibilisation, d'accompagnement et d'expérimentation.

Pour ce travail, le Pays d'Auray souhaite faire appel à des prestataires pour assurer les missions sur les thématiques suivantes :

• Favoriser le développement de l'offre :

 Proposer un accompagnement personnalisé aux communes à titre expérimental, dans une réflexion sur la reconquête du foncier pour faciliter les installations

• Développer l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux :

- o Proposer un accompagnement et un appui personnalisé aux communes
- o Faire se rencontrer l'offre et la demande pour structurer l'offre locale
- o Former les cuisiniers à la rédaction de leur plan alimentaire

Promouvoir une alimentation locale et de saison auprès des jeunes

- Sensibiliser les agents présents le temps des repas et les animateurs de centre de loisirs à l'alimentation locale et de saison
- Sensibiliser les animateurs et les agents présents le temps du repas sur le gaspillage alimentaire



II. CONTEXTE ENJEUX

ET

a- Contexte

Le Pays d'Auray, 91 000 habitants, fédère deux communautés de communes, regroupant 28 communes :

- Communauté de Communes Auray
 Quiberon Terre Atlantique (24 communes)
- Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer (4 communes)

Les élus du Pays d'Auray souhaitent favoriser les initiatives locales en faveur de la valorisation des producteurs locaux et de leurs productions (de la Terre et de la Mer). L'objectif final étant bien entendu de répondre aux besoins des



professionnels du territoire et aux attentes des consommateurs, dans un contexte particulièrement difficile pour le secteur primaire.

A ce titre, le Pays d'Auray s'est donné pour mission :

- de poursuivre le partenariat avec les acteurs selon les quatre enjeux identifiés en 2017,
- d'assurer une continuité des actions engagées en 2017,
- de permettre l'émergence de projets structurants sur le territoire.



b- Enjeux

Le Pays d'Auray, à l'issue d'un mini-diagnostic des filières primaires sur le territoire, fait le constat des forces et faiblesses.

Au vu de cet état des lieux, quatre enjeux ont été identifiés et validés en Comité de Pilotage,



III. – Objet et modalités de l'appel à manifestation d'intérêt

a- A qui s'adresse l'appel à propositions?

L'ensemble des collectivités, chambres consulaires, associations de développement local pourront s'inscrire dans un ou plusieurs axes.

b- Dossier de candidature et critères de sélection

Réception des candidatures le 23 février 2018

Le présent document fixe les clauses de l'appel à manifestation d'intérêt dont l'objet vise à accompagner le développement de l'approvisionnement local.

Le candidat proposera une action permettant de répondre aux besoins ci-dessous. Dans sa proposition, le candidat détaillera sa méthodologie, les moyens à mettre en œuvre (humains, techniques et financiers) et un calendrier mentionnant les délais de réalisation.

Le calendrier envisagé pour la tenue de ces actions se déroulera d'avril à décembre 2018.

La maîtrise d'œuvre est assurée par le Pays d'Auray, avec le soutien financier de la Région Bretagne et du programme LEADER. Un comité de pilotage composé d'élus et de techniciens du Pays sera chargé de sélectionner les propositions retenues au regard des possibilités financières de la structure.

PETR Pays d'Auray – AMI pour la mise en œuvre d'une démarche de territoire en faveur des filières alimentaires de proximité 2018

4



Critères de sélection :

- Expérience dans le domaine
- Pertinence et qualité de la méthode proposée pour répondre à la prestation
- Pertinence et qualité des moyens humains affectés à la prestation
- Coût de la prestation proposée
- Engagement de la structure dans la démarche collective à l'échelle du Pays
- Projet multi-partenarial à travers la mobilisation des acteurs locaux et des réseaux professionnels

c- Modalités de financements

L'ensemble des porteurs de projets auront un engagement contractuel avec le *PETR Pays d'Auray* qui pourra être renouvelée.

- L'opération donnera lieu à une facturation par action.
- Dépenses éligibles : Frais d'études, frais de personne, prestations externes, frais de communication
- Le paiement des prestations sera effectué sur justificatifs des actions réalisées.

IV. Description des actions :

Action 1 : Proposer un accompagnement personnalisé aux communes dans une réflexion sur la reconquête du foncier pour faciliter les installations

Des démarches communales de réserve foncière pourraient représenter une opportunité de générer du foncier en faveur d'installations en circuits courts. Un accompagnement personnalisé de quelques communes, à titre expérimental, dans une réflexion sur la reconquête du foncier semble nécessaire pour faciliter les installations.

<u>Demande</u>: Il s'agit, pour les communes les plus avancées sur le sujet, de proposer un accompagnement ponctuel qui leur permettrait d'identifier les zones prioritaires à protéger, faire un état des lieux de la propriété foncière des parcelles, un inventaire des terres disponibles, une étude du potentiel agronomique des parcelles inoccupées...



Action 2 : Proposer un accompagnement personnalisé aux communes, pour introduire des produits locaux dans leur cantine

L'accompagnement des communes pour franchir le cap de l'introduction de produits locaux dans leurs cantines reste une priorité des élus du Pays (gestion directe ou gestion concédée)

<u>Demande</u>: proposer un accompagnement personnalisé aux communes du territoire: rencontre, connaissance des problématiques, rédaction du cahier des charges, étude de l'impact économique de l'introduction de produits locaux, recensement et mise en relation avec les producteurs locaux.

Action 3 : Faire se rencontrer l'offre et la demande pour structurer l'offre locale

Pour développer la commande publique en produits locaux, un état des lieux des volumes demandés et des perspectives économiques pour les producteurs semble nécessaire.

<u>Demande</u>: organiser un temps de rencontre collectif entre producteurs et gestionnaires de cantine pour comprendre les contraintes et enjeux de chacun, construire une offre adaptée au territoire, évaluer les volumes demandés et les volumes qui peuvent être potentiellement fournis.

Action 4 : Former les cuisiniers à la rédaction de leur plan alimentaire, à la conception de leurs menus pour anticiper le gaspillage

L'introduction de produits locaux en cantine scolaire est un des leviers à la portée des élus pour relocaliser l'alimentation sur le territoire. Cet effort d'achat local peut se révéler onéreux. En changeant des habitudes d'achat, de grammages et de composition des menus, le gestionnaire a la possibilité de jouer sur son coût matière et le gaspillage alimentaire.

<u>Demande</u>: Organiser un temps de formation à destination des gestionnaires de cantine pour les accompagner dans la rédaction de leur plan alimentaire et la conception des menus pour que le gaspillage alimentaire soit anticipé dès la commande.



Action 5 : Sensibiliser les agents des cantines et animateurs de centre de loisirs à l'alimentation locale et de saison

En 2017, les élus du territoire et le personnel de cuisine ont été formés aux bénéfices de l'introduction des produits bios et locaux dans leurs restaurants scolaires. Il est question de poursuivre les actions expérimentées, de maintenir la sensibilisation auprès du personnel présents le temps des repas. Ce sont eux les porteurs de la bonne parole.

<u>Demande</u>: organiser une formation des agents de cantine et animateurs sur l'alimentation locale, de saison, l'équilibre des repas, les portions adaptées:

- Les bienfaits des produits locaux et de saison sur la santé : notions de valeur nutritionnelle des aliments, équilibre alimentaire ...
- Comment organiser des ateliers ludiques le temps du repas ?
- Comment parler simplement aux enfants d'alimentation, d'équilibre alimentaire ?
- Trucs et astuces à mettre en place facilement dans sa cantine

Donner la possibilité aux animateurs de développer, auprès des jeunes qu'ils encadrent, des actions qui leur permettront de créer du lien « du champ à l'assiette » par l'animation d'ateliers pédagogiques, des visites de ferme, jardins pédagogiques ... auprès du jeune public.

Action 6 : Sensibiliser les animateurs et agents de cantine au gaspillage alimentaire

<u>Demande</u>: Organiser un atelier de sensibilisation des animateurs des centres de loisirs, de TAP, les agents présents le temps du repas, à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Leur donner la possibilité de développer auprès des jeunes qu'ils encadrent des actions qui leur permettront de sensibiliser les enfants à la réduction des déchets, notamment à la cantine :

- Définir le gaspillage alimentaire
- Comment diffuser les bonnes pratiques à la cantine ?
- Apprendre à doser son assiette, la consommation de pain, ...
- Trucs et astuces pour organiser un atelier ludique sur le poids des déchets le temps du repas

Appel à manifestation d'intérêt lancé dans le cadre du contrat de partenariat 2015-2020 signé entre le Pays d'Auray, la Région Bretagne et l'Union Européenne.



